

PROTOCOLE SANITAIRE – rentrée scolaire 2021-2022

Ecole publique du Rocher.

Commune de Monterfil.

Selon la fiche opérationnelle n°1, communiquée le 25/08/2021

Les objectifs

Au cours de la précédente année scolaire, les écoles et établissements scolaires ont pu accueillir les élèves pour un enseignement en présence la quasi-totalité de l'année. Cela a été rendu possible par la mise en œuvre d'un protocole sanitaire strict arrêté en lien avec les autorités sanitaires et sur la base notamment des avis rendus par le Conseil scientifique et le Haut conseil de la santé publique (HCSP).

Pour l'année scolaire 2021-2022, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports entend maintenir une stratégie privilégiant l'enseignement en présence, pour la réussite et le bien-être des élèves, tout en limitant la circulation du virus au sein des écoles et établissements scolaires.

Les scénarios de l'année scolaire 2021-2022

Afin de mettre en œuvre des mesures proportionnées, le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a établi pour la prochaine année scolaire, en lien avec les autorités sanitaires, une graduation comportant quatre niveaux :

- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau jaune**
- **niveau 3 / niveau orange**
- **niveau 4 / niveau rouge**

Une analyse régulière de la situation est assurée par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, sur la base notamment des indicateurs fournis par Santé publique France pour différentes échelles territoriales. En fonction de la situation épidémique, le passage d'un niveau à autre pourra être déclenché au niveau national ou territorial (département, académie, région) afin de garantir une réactivité ainsi qu'une proportionnalité des mesures.

Les parents d'élèves ont un rôle essentiel .



Le personnel de l'école applique les mêmes règles.

S'engager à:

- Surveiller l'état de santé de son enfant.
- Venir chercher son enfant à l'école le plus rapidement possible si des symptômes survenaient et que l'école vous appelait.
- Fournir des paquets de mouchoirs en papier à son enfant et une bouteille/gourde d'eau personnelle et avec le prénom de l'élève.
- Continuer à expliquer l'importance des gestes barrière à son enfant.

L'enfant ne devra pas se rendre à l'école afin d'éviter toute contamination dans les cas suivants et informer l'école:

- En cas d'apparition de symptômes évoquant le COVID-19 ou de fièvre (38°C ou plus).
- En cas d'apparition de symptôme évoquant le COVID-19 chez un membre de la famille de l'élève .
- L'élève est positif au COVID-19 ou encore identifié comme contact à risques.
- Un membre du foyer testé positivement ou identifié comme contact à risques.

L'accès aux accompagnateurs :

L'accès des accompagnateurs à l'enceinte de l'école et de ses bâtiments doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter le masque et respecter les règles de distanciation.

Doctrine d'accueil

L'enseignement en présentiel est privilégié pour tous les élèves et sur l'ensemble du temps scolaire selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : accueil en présentiel de tous les élèves ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : accueil en présentiel de tous les élèves ;

NB : les écoles primaires et maternelles ne sont pour le moment pas concernées par les niveaux 4 et 5.

Pour les élèves présentant des pathologies les rendant vulnérables au risque de développer une forme grave d'infection à la COVID-19, le médecin référent détermine les conditions de leur maintien en présence dans l'école ou l'établissement scolaire.

Activités physiques et sportives

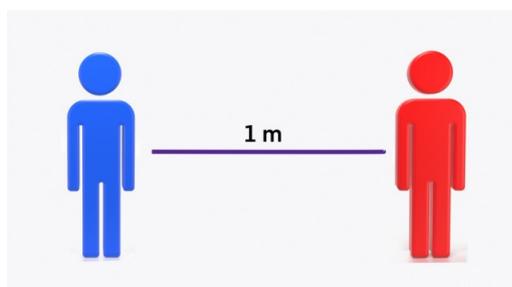
Le maintien de la pratique des activités physiques et sportives est un objectif important pour la prochaine année scolaire. Elles se déroulent selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe à l'extérieur. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact ne sont pas autorisés ;
- **niveau 3 / niveau orange** : les activités physiques et sportives se déroulent en principe extérieur. Toutefois lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), seules les activités de basse intensité compatibles avec le port du masque et une distanciation de 2 mètres sont autorisées ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les activités physiques et sportives sont maintenues en extérieur, dans le respect d'une distanciation de 2 mètres. Elles sont suspendues en intérieur.

Fermetures des classes et contact-tracing

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif continuera à s'appliquer dans les écoles.

Les règles de distanciation physique



Maternelle

À l'école maternelle, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

Élémentaire

le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face.

Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Tous les espaces peuvent être mobilisés (CDI, salles informatiques, gymnases...). Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

A compter du **niveau jaune (2)**, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

L'application des gestes barrières



Le lavage des mains

Eau - Savon + 30sec



Il est essentiel. Le lavage des mains se fait avec de l'eau et du savon. Le séchage doit être soigneux en utilisant une serviette en papier jetable ou en laissant les mains séchées à l'air libre.

À quel moment?

- à l'arrivée dans l'école.
- avant et après chaque repas.
- avant et après les récréations.
- après le passage aux toilettes.
- le soir en rentrant à la maison, dès son arrivée

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

Le port du masque



Lorsque qu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90 % (masque "grand public" relevant anciennement de la catégorie 1 ou masque chirurgical par exemple).

Pour les personnels

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : les mêmes règles que le niveau vert s'appliquent ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.



Pour les élèves

Pour **les élèves des écoles maternelles, le port du masque est proscrit**, indépendamment du niveau de mesures applicable. Pour les autres élèves, les modalités sont les suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : le port du masque est obligatoire pour les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées ;
- **niveau 3 / niveau orange** : le port du masque est obligatoire pour les élèves d'école élémentaire, les collégiens et les lycéens dans les espaces clos et en extérieur ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

La limitation du brassage des élèves

Dès le niveau "vert", la journée et les activités scolaires sont organisées de manière à limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants entre groupes (en particulier au moment de l'arrivée et du départ des élèves).

- **niveau 1 / niveau vert** : la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;
- **niveau 3 / niveau orange** : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. Dans le premier degré, le non brassage entre élèves de classes différentes doit impérativement être respecté pendant la restauration. Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle). Lorsque le non brassage entre classes n'est pas possible (notamment au lycée), la limitation du brassage s'applique par niveau ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

Les points ci-après appellent une attention particulière :

- **l'arrivée et le départ des élèves dans l'établissement** peuvent être étalés dans le temps et échelonnés.
- **La circulation des élèves dans les bâtiments** : les déplacements des élèves doivent être limités, organisés et encadrés.

- **les récréations** sont organisées par groupes à compter du **niveau jaune**, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières ; en cas de difficultés importantes d'organisation, elles peuvent être remplacées par des temps de pause en classe.

La ventilation des locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont **aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures.**

La désinfection et le nettoyage des locaux

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.

Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est réalisé selon les modalités suivantes :

- **niveau 1 / niveau vert** : au moins une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 2 / niveau jaune** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service ;
- **niveau 3 / niveau orange** : plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, a minima, après chaque service et, si possible, après chaque repas ;
- **niveau 4 / niveau rouge** : les mêmes règles que celles du niveau orange s'appliquent.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

Accueil des élèves

Horaires de l'école :

MATIN : 8h45-12h (accueil dès 8h35)

APRÈS-MIDI : 13h30-16h15 (accueil dès 13h20)

Entrées et sorties au sein de l'école :

L'organisation suivante est pensée afin limiter le brassage des élèves.

D'autre part, comme indiqué dans le protocole au préalable « *l'accès aux accompagnateurs doit se limiter au strict nécessaire et se faire après un nettoyage et désinfection des mains. Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.* »

De ce fait :

Les parents ne peuvent toujours pas accompagner leur enfant dans l'enceinte de l'école (exception TPS/PS/MS)

Accompagnant élèves de PS et de MS :

Afin d'offrir le meilleur des accueils à vos enfants ; nous vous remercions par avance de bien respecter les règles suivantes :

- **1 seul parent par élève de petite section (PS) et de moyenne section (MS) seulement** sera autorisé à pénétrer dans la classe. Le parent accompagnant devra **OBLIGATOIREMENT être munis d'un masque et se désinfecter les mains avant d'entrer.**
(gel hydro-alcoolique à disposition au portail de l'école, hall d'entrée, salle de motricité)
- L'entrée se fera par la porte d'entrée habituelle, procéder au lavage des mains de votre enfant en entrant.
 - PS : lavage de mains aux toilettes.
 - MS : lavage de mains dans la classe.
- S'il y a des frères et sœurs scolarisés, ils doivent rejoindre leur classe auparavant et ne pas accompagner en maternelle.
- Le parent n'est pas autorisé à entrer en classe. La séparation se fera à la porte de la classe où l'élève sera pris en charge et accueilli par un adulte de la classe (enseignant / atsem).
- La sortie se fera par la salle de motricité.
- Le midi et le soir, vous présenter devant la porte de la classe en ayant auparavant récupérer au porte manteau les affaires de votre enfant. Procéder à l'habillage dans la salle de motricité qui offre plus d'espace que le couloir. Sortir par la salle de motricité. Le lavage de mains sera à effectuer à la maison.

En raison de l'effectif de classe et du nombre d'adultes potentiellement présents, l'accueil dans la classe de petite et moyenne section, l'accueil sera échelonné.

Les élèves de GS/ CP/CE1

Accueil (8h35-8h45)

- Les élèves de GS et de CP (classe de Mme Claire JAFFRE et Mme Karine Le Gagne Lemou) seront accueillis tous les matins au grand portail habituel de l'école par Noelline (atsem).
- CP de Mme Karine Le Gagne Lemou, lorsque Mme Karine Le Gagne Lemou est à l'accueil au grand portail, accueil dans la cour de l'école.

- CE1 accueil dans la classe sauf lorsque Mme Karine Le Gagne Lemou est à l'accueil au grand portail l'accueil se fera dans la cour. (matin/midi)

Sortie

- Les élèves de la classe de GS-CP sortiront par le grand portail accompagnés par une enseignante à 12h et 16h15.
- Les élèves de CE1 pourront regagner seuls le grand portail pour sortir de l'école à 12h et 16h15.
- Cantine : les élèves seront pris en charge par un membre du périscolaire dans la cour de l'école au niveau du point rassemblement.

Les élèves de CE2/CM1/CM2

Accueil

- Les élèves se rendront seuls dans leur classe ou sur la cour dans le cas où leur enseignant accueille les élèves de l'école au portail.

Sortie

- Midi et soir les élèves sortiront par le petit portail. Ils seront accompagnés d'une enseignante.
- Cantine/ garderie : les élèves seront récupérés par le personnel périscolaire dans leur classe respective.

<p>Organisation des classes, des temps de récréations et application des gestes barrières.</p>

La distanciation physique dans les espaces clos et les espaces extérieurs.

Elle sera appliquée selon les règles en vigueur de ce protocole sanitaire. (cf point : les règles de distanciation physiques). Les classes sont aménagées pour chercher au maximum le respect de la distanciation physique.

La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise à l'intérieur des locaux lorsque qu'une désinfection au minimum quotidienne est assurée (ou que les objets sont isolés 24 h avant réutilisation).

Chaque classe utilise ses propres jeux.

Les gestes barrière restent très importants tout comme le lavage des mains.

Le lavage des mains sera réalisé à minima :

- à l'arrivée dans l'école, avant d'entrer en classe.
- avant et après la récréation
- avant chaque repas
- après être allé aux toilettes
- le soir dès l'arrivée au domicile (il appartient aux parents de s'en assurer)

Le port du masque est obligatoire dans les espaces clos pour le personnel de l'école et pour les élèves à partir du CP. Pour les élèves de maternelle, il est proscrit. En extérieur, le port du masque n'est pas obligatoire.

Les élèves doivent être munis de masques chirurgicaux ou des masques tissus de type 1.

Les masques « faits maison » ou des masques « grand public » de catégorie 2 beaucoup moins filtrants ne seront désormais plus autorisés à compter du 8 février 2021.

Les masques « grand public » de catégorie 1 sont disponibles dans le commerce et vous pouvez les identifier grâce à leur niveau de filtration indiqué sur la notice ou sur l'étiquette. Le fabricant doit attester d'un niveau de filtration supérieur à 90% pour les particules de 3 microns émises par la personne portant le masque tout au long de son utilisation.

La limitation du brassage :

- **Récréation** : afin de limiter les brassages entre les classes, des zones pour chaque classe seront délimitées dans la cour de l'école. Chaque classe aura son bac avec ses propres jeux de cour. Le port du masque est réglementé selon le niveau du protocole sanitaire à appliquer. En cas de mauvais temps, la récréation en extérieur pourra être remplacée par un temps de pause dans la classe.
- **Décloisonnement** : Lors des décloisonnement de matière. L'enseignant(e) en charge de l'enseignement se déplacera dans la classe afin de limiter les déplacements des élèves. Lorsque deux groupes d'élèves se retrouvent, les élèves ne sont pas brassés et maintenus à une distance d'un mètre. La classe est en aérée comme le demande le protocole et après leur départ. Les tables utilisées sont par la suite désinfectées et le matériel utilisé est désinfecté ou mis en isolement pour 24h.
- **Sanitaire** : chaque classe a son bloc sanitaire.
- **La circulation des élèves dans les couloirs**. Les déplacements des élèves sont limités et encadrés.

La formation, l'information et la communication

Avec l'appui des services académiques et de la collectivité de rattachement, chaque école ou établissement établit un plan de communication détaillé pour informer et impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel dans la limitation de la propagation du virus.

Le personnel

Le personnel de direction, les directeurs d'école, les professeurs ainsi que tous les autres personnels sont formés aux gestes barrières, aux règles de distanciation physique et au port du masque pour eux-mêmes et pour les élèves dont ils ont la charge le cas échéant. **Cette formation doit être adaptée à l'âge des élèves pris en charge**. Les médecins et infirmiers de l'éducation nationale apportent leur appui à ces actions de formation.

Les parents

Ils sont **informés clairement** (liste non exhaustive à compléter selon les conditions d'organisation) :

- des conditions de fonctionnement de l'école ou de l'établissement et de l'évolution des mesures prises ;
- de leur rôle dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, utilisation des poubelles, etc.) ;

- de la surveillance d'éventuels symptômes chez leur enfant avant qu'il ne parte à l'école, au collège ou au lycée (la température doit être inférieure à 38°C) ;
- de la nécessité de déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné ;
- des moyens mis en œuvre en cas d'apparition de symptômes chez un élève ou un personnel ;
- de la procédure lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre élève ;
- des numéros de téléphone utiles pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé, médecins et infirmiers, travaillant auprès de l'établissement ;
- des points et horaires d'accueil et de sortie des élèves ;
- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements aux temps d'accueil et de sortie ;
- de l'organisation de la demi-pension.

Les élèves

Les élèves bénéficient d'une **information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrières dont l'hygiène des mains, le port du masque** ainsi que d'une explication concernant l'actualisation des différentes mesures. Celle-ci est adaptée à l'âge des élèves. Une attention particulière doit être apportée aux élèves en situation de handicap pour leur permettre, en fonction de leur âge, de réaliser les gestes barrières et de distanciation par une pédagogie, des supports ou, le cas échéant, un accompagnement adapté.

L'éducation à l'hygiène et à la santé fait l'objet d'une attention particulière dans le cadre des cours.

Vie de l'école

Les réunions et les rencontres parents sont autorisées. Le port du masque et l'application des gestes barrières sont obligatoires. Le pass sanitaire n'est pas exigé, à l'exception de l'organisation d'un rassemblement/réunion de 50 personnes ou plus.